



# Résultats de recherche émergents

Juillet 2010 | Numéro 10-1R

## Résultats préliminaires de l'étude sur l'automutilation chez les femmes

**MOTS CLÉS :** délinquantes; suicide chez les délinquantes; automutilation non suicidaire

### Pourquoi nous avons effectué cette étude

L'automutilation non suicidaire (AMNS) se définit comme une blessure physique ou un défigement qu'un individu s'inflige délibérément sans intention de se suicider, et qui n'est pas accepté par la société. Les comportements d'AMNS et les tentatives de suicide portent une atteinte grave à la capacité du SCC d'offrir un milieu de vie ou de travail sécuritaire aux délinquantes et au personnel des établissements. Ces comportements ne sont toutefois pas bien compris. L'objectif de l'étude est de mieux comprendre les comportements d'AMNS et les tentatives de suicide des délinquantes sous responsabilité fédérale, afin de mieux traiter, prévenir et gérer ces comportements dans les établissements.

### Ce que nous avons fait

Pour l'étude, 150 participantes ont été recrutées à l'Établissement Nova, à l'Établissement Joliette, à l'Établissement Grand Valley, à l'Établissement de la vallée du Fraser, à l'Établissement d'Edmonton pour femmes, au Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci et au Centre régional de traitement des Prairies, de juillet à octobre 2009. Le recrutement s'est fait au moyen d'affiches, par le personnel, par de la sollicitation directe et par des rencontres avec des comités de délinquantes (p. ex. des comités de détenus, membres de la sororité autochtone, représentantes d'une sous-unité ou d'une maison).

Les participantes ont passé une entrevue semi-dirigée et ont répondu à une série de questionnaires. Le protocole a évalué divers aspects, dont les antécédents de comportements d'AMNS et de tentatives de suicide des délinquantes. Les données ont été analysées d'un point de vue qualitatif et quantitatif.

### Ce que nous avons constaté

L'âge moyen des 150 participantes était de 35,7 ± 10,7 ans. Trente-sept pour cent ( $n=56$ ) d'entre elles étaient Autochtones, ce qui se compare au pourcentage de délinquantes autochtones présentes dans la population générale du SCC.

Cinquante-sept pour cent des délinquantes ont connu au moins un incident de comportement d'AMNS. Parmi celles-ci, 93 % ( $n=53$ ) se sont déjà automutilées avant leur admission au SCC. Quatre-vingt-trois pour cent ( $n=47$ ) l'ont fait pour une première fois dans la collectivité, 5 % ( $n=3$ ) dans un établissement ne relevant pas du SCC, 7 % ( $n=4$ )

dans un établissement du SCC et 2 % ( $n=1$ ) dans un établissement psychiatrique ne relevant pas du SCC. Quarante pour cent ( $n=23$ ) ont indiqué s'être automutilées après leur admission au SCC. Trente-trois pour cent ( $n=19$ ) ont commencé à adopter des comportements d'AMNS avant leur admission au SCC et aussi pendant leur incarcération.

	% (n) (N = 150)
Aucune tentative de suicide ou comportement d'AMNS à vie	39,3 (59)
Aucun comportement d'AMNS à vie	62,0 (93)
Au moins un incident de comportement d'AMNS à vie	38,0 (57)
Au moins une tentative de suicide à vie	49,3 (74)
Délinquantes avec tentatives de suicide et/ou comportements d'AMNS	<b>60,6 (91)</b>
Tentatives de suicide et AMNS	44,0 (40)
Tentatives de suicide seulement	37,4 (34)
AMNS seulement	18,7 (17)

Des 74 délinquantes ayant déjà tenté de se suicider, 93 % ( $n=69$ ) ont commis leur première tentative avant leur admission au SCC et 85 % ( $n=63$ ) ont indiqué ne pas avoir tenté de se suicider depuis leur admission au CSC.

Six pour cent ( $n=9$ ) des participantes ont signalé qu'elles avaient toujours des comportements d'AMNS et la même proportion ne pouvait préciser si elles s'automutileraient encore. Soixante-sept pour cent ( $n=38$ ) de celles qui avaient des antécédents de comportements d'AMNS ont indiqué qu'elles ne s'automutilaient plus.

### Ce que cela signifie

La grande majorité des participantes ont eu des comportements d'AMNS et commis des tentatives de suicide avant leur admission au SCC. Les délinquantes peuvent être à risque accru d'avoir des comportements d'AMNS et de commettre des tentatives de suicide avant d'être incarcérées dans un établissement fédéral.

**Préparé par :** Jenelle Power

### Pour nous joindre

Direction de la recherche  
613-996-3287

[recherche@csc-scc.gc.ca](mailto:recherche@csc-scc.gc.ca)

Version révisée



